



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

spectacle vivant

Question écrite n° 23024

Texte de la question

M. Jean-Yves Le Déaut attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur les difficultés rencontrées par l'association « Scènes et territoires en Lorraine » et, plus largement, sur les difficultés rencontrées par l'ensemble des scènes et centres nationaux relatifs au spectacle vivant. Il s'indigne du fait que l'État se désengage progressivement, tant du point de vue financier, qu'institutionnel dans le domaine culturel. Pour prendre l'exemple de la Lorraine, c'est la troisième année consécutive que la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) baisse le montant de la subvention à l'association « Scènes et territoires en Lorraine », passant brutalement de 74 000 euros en 2005 à 30 000 euros en 2008, sans savoir ce qu'il adviendra de 2009. De plus, l'association perd l'appellation de « scène conventionnée ». Or, selon la circulaire n° 2007/021 du 2 novembre 2007, son ministère s'engageait à soutenir les « structures intervenant dans le cadre d'actions en faveur des publics spécifiques, tout particulièrement celles concernant les personnes (...) éloignées de l'offre culturelle pour des raisons géographiques ». Il est de la compétence de l'État d'assurer un égal accès à la culture. Il s'étonne que le travail remarquable effectué par des associations telles que « Scènes et territoires en Lorraine », qui organisent le lien social et la solidarité dans des territoires éloignés d'événements culturels et qui permettent aux populations rurales d'être spectatrices d'événements artistiques de qualité près de chez elles, ne fassent pas l'objet d'une revalorisation de leurs subventions et du renouvellement de la qualification de l'appellation de « scène conventionnée ». Aussi, il aurait souhaité connaître ses intentions sur le sujet.

Texte de la réponse

L'association « Scènes et Territoires » s'investit depuis plusieurs années dans le domaine du spectacle vivant en Lorraine. Contribuant, en effet, à la mise en oeuvre de nombreux projets culturels de territoire, notamment en milieu rural, et regroupant des partenariats multiples comme des associations du réseau de l'éducation populaire, elle participe pleinement du développement local. Le directeur régional des affaires culturelles de Lorraine a reçu, en avril dernier, le président de l'association, accompagné d'une délégation. Il a été décidé de réinscrire cette association au programme des scènes conventionnées pour les années 2008-2010, avec une subvention revenue à 28 000 EUR par an. Ces trois années de conventionnement pourront ainsi permettre à « Scènes et Territoires » de poursuivre et de développer ses initiatives en faveur du spectacle vivant.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Yves Le Déaut](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (6^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23024

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 mai 2008, page 4111

Réponse publiée le : 5 août 2008, page 6761